

Championnat de Colmar 2026

Open <2400 Elo FIDE Standard

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : organisation

L'association *Colmar Échecs*, représentée par son Président Jean-Bernard BORNI, organise le Championnat de Colmar 2025-2026 du 23 janvier 2026 au 12 juin 2026, dans ses locaux du 81 Route de Neuf-Brisach, Colmar.

L'organisateur est joignable par mail : colmarechecs68@gmail.com

Le tournoi comprend un open unique, accessible sans autre critère que les conditions d'éligibilité suivantes :

- sont admis les joueurs dont le classement Elo FIDE Standard de référence est strictement inférieur à 2400 ;
- à défaut de classement FIDE Standard, l'Elo standard FFE (ou, à défaut, une estimation fournie par l'arbitre/organisateur) peut être utilisé à titre indicatif.

Le classement Elo de référence pour l'éligibilité est, par défaut, celui publié au début du tournoi.

Toutefois, afin de respecter les FIDE Rating Regulations relatives au minimum de temps de réflexion lorsque l'un des joueurs est classé 2400 ou plus, un joueur dont le classement Elo FIDE Standard atteint 2400 ou plus sur une liste publiée avant une ronde ne pourra plus être apparié pour les rondes restantes ; ses parties non jouées seront traitées comme forfaits sportifs.

La licence A valide est obligatoire.

Article 2 : homologation et appariements

Le tournoi est homologué FIDE – Standard (numéros d'homologation: 70 400; 70 401; 70 402).

La demande d'homologation est effectuée via l'outil fédéral au moins 15 jours avant la ronde 1 (règles FFE).

Le tournoi est en outre enregistré conformément aux FIDE Rating Regulations (pré-enregistrement et calendrier).

Le présent règlement indique que la compétition est prise en compte pour le classement Elo FIDE (Standard).

Le tournoi comporte 6 rondes, appariées au système suisse, conformément aux FIDE Swiss Rules (C.04) en vigueur au début du tournoi, appliquées de manière cohérente pendant toute la compétition.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1er janvier 2023.

Pour les appariements, l'Elo utilisé est l'Elo FIDE cadence lente en vigueur au moment de la publication des appariements ; à défaut l'Elo standard FFE, ou un Elo estimé.

Pour l'homologation FIDE, l'Elo retenu est celui publié au début du tournoi (règlement FIDE B.02).

Le tournoi étant étalé sur plus de 30 jours, des résultats intermédiaires seront transmis sur une base mensuelle (et, dans la mesure du possible, après chaque ronde), en plus du rapport final.

Les appariements et résultats seront publiés :

- sur <https://www.colmarechecs.fr> •
- et sur le site fédéral FFE.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 60 minutes + 30 secondes par coup, selon le système Fischer (l'incrément est ajouté après chaque coup, avant le coup suivant).

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie, conformément à l'article 8 des Lois FIDE.

L'incrément de 30 secondes garantit que la notation reste possible même en phase de zeitnot.

Article 4 : inscription

L'inscription se fait auprès de l'organisateur : colmarechecs68@gmail.com

Le nombre de participants est limité à 30. Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des demandes complètes (demande d'inscription + conditions administratives remplies).

Les droits d'inscription sont fixés à 4 € pour les adultes et 2 € pour les jeunes.

Pointage : vendredi 23 janvier de 19h00 à 20h00.

Clôture des inscriptions : mardi 20 janvier 2026

La licence A doit être valide avant la première ronde.

La licence A doit être valide pendant toute la durée du tournoi (à chaque ronde).

Contrôle d'éligibilité Elo : l'organisateur (ou l'arbitre) vérifie, à l'inscription, le respect du seuil « Elo FIDE Standard < 2400 », sur la base du classement de référence défini à l'article 1.

En cas de doute sur le classement d'un joueur (absence de classement, classement manifestement erroné, incohérence), l'organisateur et l'arbitre se réservent le droit de demander un justificatif (profil FIDE/FFE) et, à défaut, de refuser l'inscription afin de garantir le respect des conditions d'éligibilité.

Tout participant français non titulaire d'une licence A au moment de son inscription devra la prendre auprès du club organisateur ; la régularisation fédérale est faite au plus tard 7 jours après la fin du tournoi.

Article 5 : horaire des rondes

Toutes les rondes débutent à 20h00, aux dates suivantes :

- Ronde 1 : vendredi 23 janvier 2026
- Ronde 2 : vendredi 13 février 2026
- Ronde 3 : vendredi 20 mars 2026
- Ronde 4 : vendredi 10 avril 2026
- Ronde 5 : vendredi 22 mai 2026
- Ronde 6 : vendredi 12 juin 2026

Le début de la ronde est fixé par l'annonce de l'arbitre.

Le délai de forfait (30 minutes – cf. article 9) est décompté à partir de cette annonce.

La remise des prix aura lieu le 12 juin 2026, à 23h00.

Article 6 : report des parties

Les reports sont autorisés pour les rondes 1 à 6.

La demande de report doit être formulée auprès de l'arbitre dès connaissance de l'empêchement et au plus tard dans les 48h suivant la publication des appariements.

Le résultat d'une partie jouée en avance doit rester confidentiel (non communiqué aux autres joueurs, non publié) jusqu'à la date officielle de la ronde.

Après publication des appariements, un joueur indisponible doit contacter l'arbitre. Celui-ci le met en relation avec son adversaire afin de convenir d'une date et d'un horaire pour jouer la partie en avance.

Si aucun accord n'est trouvé, le joueur demandeur est déclaré forfait. En cas d'impossibilité avérée des deux joueurs de trouver un créneau dans les conditions prévues, l'arbitre statue sur la suite à donner.

Les reports doivent être joués avant la date officielle de la ronde, car les appariements doivent être publiés le soir même.

Les feuilles de parties signées par les deux adversaires devront être transmises à l'arbitre avant la date officielle de la ronde sans quoi le résultat sera un double forfait.

Article 7 : classement et prix

Les prix seront constitués de coupes et de médailles. Ils seront affichés durant le tournoi.

Le classement final est établi au nombre de points de partie.

Départages utilisés, dans l'ordre :

1. Buchholz tronqué 1 (Tr1) : somme des scores ajustés des adversaires, en retirant l'adversaire ayant le plus faible score ajusté (tournoi en 6 rondes : tronqué = 1).
2. Sonneborn-Berger (Sb) : somme, pour chaque ronde, du score ajusté de l'adversaire × points marqués contre lui.
3. Nombre de parties gagnées sur l'échiquier : les exemptions/byes et victoires par forfait ne sont pas prises en compte.

Les départages sont calculés automatiquement par PAPI 3.3.8 conformément aux règles applicables au système suisse et aux paramètres de départage retenus ci-dessus.

Si une égalité persiste après ces trois départages, les joueurs restent ex æquo au classement ; si un ordre est nécessaire pour l'attribution d'un prix indivisible, il sera déterminé par tirage au sort sous le contrôle de l'arbitre.

Des coupes et médailles récompensent les meilleurs joueurs.

Article 8 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Anne-Sophie RAEDERSDORF (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 9 : comportement des joueurs

Appareils électroniques (dont téléphones):

Pendant une partie, il est interdit d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre sur le lieu de la compétition.

Le règlement autorise toutefois que de tels appareils soient laissés dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints ; ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre et il est interdit aux adversaires d'y accéder sans la permission de l'arbitre.

S'il est évident qu'un joueur a un tel appareil sur sa personne dans le lieu de la compétition, il/elle perd la partie (sauf sanction différente prévue par le règlement).

Si un appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur concerné perd la partie.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet. L'arbitre peut exiger du joueur/de la joueuse, en privé, une vérification de ses vêtements, sacs ou objets, conformément aux Lois FIDE. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Lois FIDE.

Déplacements:

Il est possible uniquement avec la permission de l'arbitre :

- à un joueur de quitter le lieu de la compétition ;
- à un joueur au trait de quitter la zone de jeu.

Les comportements suspects, discussions ou lectures inappropriées sont interdits. La charte du joueur d'échecs s'applique.

Forfait (retard) : le délai de forfait est fixé à 30 minutes et court à partir de l'annonce de début de ronde par l'arbitre (cf. Article 5). Tout joueur arrivant après ce délai perd la partie, sauf décision contraire de l'arbitre.

Les directives anti-triche FIDE (A.09) s'appliquent.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Les propositions de nulle par accord mutuel ne sont possibles qu'après le 30e coup. Toute demande de nulle avant le 30e coup (répétition, 50 coups, etc.) doit être réclamée conformément aux Lois FIDE et les joueurs appellent l'arbitre. Le non-respect de cette disposition pourra être sanctionné par une double défaite 0 – 0.

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). La demande de BYE (½ point) doit être faite avant la publication des appariements de la ronde concernée. L'acceptation du BYE est soumise à l'accord de l'arbitre, dans l'intérêt du bon déroulement sportif. Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.

Bye d'appariement (nombre impair) : si le nombre de joueurs à apparier est impair, un joueur reçoit un bye d'appariement. Ce bye vaut 1 point et cette valeur est identique pour tous les byes d'appariement.

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Article 10 : clause d'acceptation du règlement

L'inscription au tournoi vaut acceptation complète du présent règlement.

Il sera affiché dans la salle de jeu et mis en ligne.

Le non-respect du règlement peut entraîner un avertissement ou une exclusion, sur décision de l'arbitre.

L'arbitre principal

Anne-Sophie RAEDERSDORF

L'organisateur

Jean-Bernard Borni